



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1476

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 14ème édition de "Lyon Urban Trail" du 26 au 27 mars 2022 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1476 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR L'ORGANISATION DE LA 14EME EDITION DE "LYON URBAN TRAIL" DU 26 AU 27 MARS 2022 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 14^{ème} édition de « Lyon Urban Trail », les 26 et 27 mars 2022.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et notamment la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

Cette course à pied urbaine a vu ses deux dernières éditions printanières annulées en raison du contexte sanitaire. Toutefois, l'édition 2021 a pu être repoussée et a donc eu lieu le 7 novembre 2021.

En 2019, l'évènement a rassemblé environ 8 000 coureurs. Il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides (plus de 20 côtes au programme), escaliers (plus de 5 000 marches), descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Il s'agit d'une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail, sous l'égide de la fédération française d'athlétisme, et répondant à la réglementation des courses hors stade. Lors de cette épreuve, les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Cette année, l'association proposera à nouveau quatre parcours :

- 8 km avec un dénivelé de 450 mètres,
- 14 km avec un dénivelé de 650 mètres,
- 24 km avec un dénivelé de 1 050 mètres (parcours concentré sur les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse),
- 37 km avec un dénivelé de 1 400 mètres (marches d'escaliers, traversée de parcs, d'espaces verts, et de sites exceptionnels),

Les participants auront également la possibilité d'effectuer un parcours non chronométré : une randonnée de 12 km, avec 500 mètres de dénivelé.

Le départ et l'arrivée de l'ensemble des parcours proposés se dérouleront cette année encore Place Saint Jean. Les participants pourront ainsi découvrir ou redécouvrir Lyon et notamment les sites emblématiques et insolites : les Subsistances, la Villa Gillet, le site gallo-romain de Fourvière, le parc des hauteurs, la montée du Gourguillon, la piste de la

Sarra et bien d'autres encore. De nombreux espaces verts seront traversés, et plus de 5 000 marches gravies pour le plus grand parcours.

Le « Lyon Urban Trail », s'affichant comme un évènement éco-responsable, associe à la manifestation des actions telles que la suppression du plastique à usage unique (gobelet, bouteille...), le tri des déchets et la récupération des denrées alimentaires non consommées (Secours Populaire), la suppression complète des impressions papier, ou encore l'utilisation de rubalise recyclable.

Pour cette 14^{ème} édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'organiser un évènement de qualité avec des parcours attrayants ;
- de faire découvrir d'autres endroits et points de vue originaux de la Ville de Lyon ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs lyonnais à venir encourager les participants.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité, de faire participer un large public lyonnais à cette manifestation de plus en plus festive et conviviale et enfin de donner la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive originale permettant d'explorer les richesses du patrimoine urbain lyonnais.

En 2021, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet évènement par la délibération n° 2021/1046 du 30 septembre 2021.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 30 000 euros allouée à l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 217 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et à la contribution de cet évènement au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Vu ladite convention ;

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/1046 du 30 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 4^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 25 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 14^e édition de « Lyon Urban Trail », les samedi 26 mars et dimanche 27 mars 2022.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET